



**MAIRIE DE  
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22

E-mail : [mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr)

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-et-trois, le 11 septembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cédric THOMAS, Maire.

Etaient présents : Éric SURMONT, Sophie MILCENT, Martine LECOQ, Adjoint, Benjamin BIERNAT, Éric DEFRAÇE, Véronique LETOURNEL, Nadine BERTI, Assia KASSE, Thierry SMAGUINE, Conseillers municipaux.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Benoist FOUAN qui a donné pouvoir à Cédric THOMAS.

Absents excusés : Cindy MAILLOT, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, Hervé DECOUTTERE, Aurélien SEGAUD.

Date de convocation : 4 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Le quorum étant atteint. Cédric THOMAS ouvre la séance à 20h05.

**Est désignée secrétaire de séance** : Véronique LETOURNEL

Cédric THOMAS demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire 2 nouveaux points à l'ordre du jour qui concernent :

- la sollicitation de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie dans le cadre de sa compétence « documents d'urbanisme »
- le versement d'une subvention aux associations

Le Conseil Municipal approuve la présentation de ces 2 points supplémentaires.

## **Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 9 juin 2023**

Approuvé à l'unanimité

### **Décision modificative n°1 du budget communal 2023**

Éric SURMONT énumère, ligne par ligne, les changements à opérer sur le budget 2023 et concernent principalement la prise en compte de la dissolution du SIEV dans la comptabilité de Maisoncelles-en-Brie, des recettes complémentaires à celles prévues initialement, une opération de travaux à basculer en investissement puis une affectation de crédits supplémentaires en investissement pour les travaux du square.

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes pour les 2 sections.

En fonctionnement pour 20 389,81 €

En investissement pour 109 172,04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du budget 2023.

### **Attribution des marchés pour l'aménagement d'un square à Maisoncelles-en-Brie**

Le Maître d'œuvre a dans sa mission l'analyse des offres pour l'opération d'aménagement d'un square à Maisoncelles-en-Brie.

Cédric THOMAS rappelle le contenu du cahier des charges, les critères de sélection des offres et annonce la réception de 7 offres réparties sur les 3 lots : VRD, Espaces verts et Aire de jeux.

Le rapport d'analyse ayant été fourni au préalable aux membres du Conseil Municipal, Eric SURMONT énumère simplement la méthode de travail du Maître d'œuvre et annonce le résultat final pour chaque lot.

Cédric THOMAS propose de retenir les 3 offres ayant terminées en première position.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribut les marchés pour les lots respectifs et pour un montant total de 240 832,10 € HT

### **La sollicitation de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie dans le cadre de sa compétence « documents d'urbanisme »**

Cédric THOMAS entame la lecture du projet de délibération et rappelle les raisons sur la nécessité d'adapter le PLU.

Cela fait 10 ans que le PLU a été approuvé. Lors de l’instruction de certains dossiers, on trouve certaines incompréhensions dans la lecture du PLU notamment sur les aspects extérieurs. On trouve aussi quelques coquilles. Et à ce jour, le village change, notamment pour le projet de l’ancienne maison de retraite où le PLU stipule exclusivement l’existence d’une maison de retraite or le projet en vue concerne un autre type d’établissement. Il convient donc de regarder l’ensemble et de l’adapter.

La Communauté d’Agglomération Coulommiers Pays de Brie a pour compétence « l’urbanisme ». Elle sera en charge d’élaborer une proposition en modifications légères du PLU.

La proposition sera ensuite soumise au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite la Communauté d’Agglomération Coulommiers Pays de Brie pour la mise en œuvre d’une procédure d’adaptation du PLU en vigueur.

### **Le versement d’une subvention aux associations**

Sophie MILCENT énumère en détail les projets d’achats (ou de devis) de chaque association.

Les associations ont donc fait connaître leur besoin de ré équipement. Un montant de 500 € fournira, à chacune, un réel soutien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’attribuer une subvention de 500 €.

### **Rapports des syndicats intercommunaux et des commissions communales**

RAS

### **Questions diverses :**

Dans la gestion pluriannuelle de l’éclairage public, la commune est invitée à faire connaître ses souhaits de travaux d’amélioration pour 2024. Deux projets sont énumérés :

- la réhabilitation des armoires électriques,
- le changement des têtes de mats en LED pour la rue du Chemin et la rue du Vide Bouteille.

La commune sollicite un chiffrage.

Concernant les derniers travaux d'éclairage en LED sur la rue Chantemerle et Méroger, l'éclairage paraît puissant. Le prestataire sera consulté pour une demande d'abaissement de l'intensité. Il sera également consulté sur les voies des lotissements des « Epistoliers » et de la « Pâturage ».

**Vie locale :**

**Evènements passés :**

**La Semaine Sportive :**

- les enfants ont été ravis de cette semaine. C'est un véritable succès notamment en inscription (18 participants). Prochaine semaine envisagée : vacances d'automne.

**La fête Patronale :**

- Forum des Associations : nombreuses visites et rencontres, bonne participation avec de nombreuses inscriptions.
- Brocante : malgré un soleil radieux, moins d'exposants qu'en 2022.
- Buvette des Gais Lurons : consommations correctes mais pour une fois les frites n'ont pas fait recette.
- Feux d'artifice : de bons retours, toujours aussi apprécié.

**Calendrier :**

Les prochaines manifestations sont :

- le repas des anciens : dimanche 12 novembre
- la soirée Beaujolais : vendredi 17 novembre
- le marché de Noël : vendredi 8 décembre
- les vœux du Maire : samedi 6 janvier 2024

Levée de la séance : 22h15